

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/01 : Vote des taux d'imposition

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu le budget 2026,

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil municipal doit fixer les taux des taxes locales.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir pour 2026 les taux votés en 2025, sans modification.

Les bases prévisionnelles pour 2026 et les produits correspondants sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :
Base : 1 753 000 €
Taux : 31,72 %
Produit attendu : 556 052 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :
Base : 79 021 €
Taux : 40,99 %
Produit attendu : 32 546 €
- Taxe d'habitation (TH) :
Base : 48 600 €
Taux : 9,22 %
Produit attendu : 4 481 €

Produit fiscal total attendu : 593 079 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
 - TFPB : 31,72 %
 - TFPNB : 40,99 %
 - TH : 9,22 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

La secrétaire de séance
DURAND Stina



L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/02 : Acceptation de devis dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal

Dans le cadre de la réhabilitation du logement communal situé 1 rue des Escaliers, l'entreprise intervenant sur le chantier a mis au jour un mur mitoyen, nécessitant la réalisation de travaux complémentaires.

À ce titre, deux devis ont été présentés par l'entreprise GIRONDEAU sise 38 rue René Gaillard, Mougou, 79370 Aigondigné :

- Un devis d'un montant de 4 051,74 € TTC relatif à des travaux d'étanchéité du mur mitoyen ainsi qu'à la réalisation d'un enduit sur la partie haute du mur côté voisin ;
- Un devis d'un montant de 1 067,00 € TTC relatif à la gestion des eaux pluviales mitoyennes.

Le montant total des travaux s'élève à 5 118,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation de ces travaux complémentaires ;
- d'accepter les deux devis présentés pour le montant total indiqué ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

La secrétaire de séance
DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent



L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absente excusée : a donné son pouvoir à BÉGOUT Patrick

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/03 : Transfert d'une section de la route départementale n°117 dans le domaine public communal

Le Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et L.131-4,

Vu le projet présenté par le Département relatif à la modification de classement de la route départementale n°117 :



DIRECTION DES ROUTES
AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE DU NIORTAIS
Modification de classement de voirie RD 117
Commune de Granzay Gript
État futur : Domaine Public Communal



MODIFICATION DE CLASSEMENT

RD 117 commune de Granzay Gript

Repérage	SITUATION ACTUELLE			SITUATION FUTURE		
	Classement	DEPARTEMENT		Classement	COMMUNE	
		L(m)	S(m ²)		L(m)	S(m ²)
RD 117 PR 0 à 0+270	Voirie départementale	270,00	1744,38	Domaine public communal	270,00	1744,38
		270,00	1744,38		270,00	1744,38

Considérant que la section de la RD n°117 concernée, comprise entre le PR 0 et le PR 0+270, est située en agglomération et assure principalement une fonction de desserte locale ;

Considérant que cette section est bordée d'habitations, d'équipements et d'aménagements relevant davantage d'un usage communal ;

Considérant que le déclassement de cette portion du domaine public départemental et son reclassement dans le domaine public communal s'inscrivent dans une logique de cohérence de gestion de la voirie ;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est envisagée dans le cadre de ce transfert ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le principe** du transfert dans le domaine public communal de la section de la route départementale n°117 susvisée ;
- **Accepte le déclassement** de cette portion du domaine public départemental et son reclassement dans le domaine public communal ;
- **Précise** que ce transfert interviendra après adoption des délibérations concordantes par le Conseil départemental et le Conseil municipal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert et à signer tout document afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent



L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/04 – Désignation d'un membre à la Commission chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération du Niortais

La CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées, créée par la loi du 7 janvier 1983, est une instance chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Suite aux transferts de compétences qu'elles opèrent, la CLECT évalue le montant des transferts de dépenses qui leur sont liées. Elle permet ainsi de quantifier de manière précise le coût des compétences transférées, et intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit créer cette instance composée de conseillers municipaux des communes membres conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire, propose conformément au règlement intérieur de la CLECT de désigner UN représentant titulaire et UN représentant suppléant de la commune.

Après discussion et délibération le conseil municipal désigne

- Florent JARRIAULT, représentant titulaire
- Natacha TRANQUARD, représentant suppléant

La secrétaire de séance
DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent



Séance du conseil municipal du 23 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absente excusée : a donné son pouvoir à BÉGOUT Patrick

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/05 : Désignation d'un représentant de la commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

– un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;

– un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;

– un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant de la commission de contrôle des listes électorales.

Après délibération, (15 pour) le conseil désigne **Corine GUYOT**.

La secrétaire de séance

DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent


L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/06 : commissions communales

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. (le cas échéant) Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer 3 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- communication, culture
- environnement, voirie, éclairage public, signalétique
- animations, associations

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de créer 3 commissions municipales, à savoir :

- **communication, culture**
- **environnement, voirie, éclairage public, signalétique**
- **animations, associations**

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du

CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMUNICATION CULTURE**Président : JARRIAULT Florent**

- BEGOUT Patrick
- CHATAIGNER Angélique
- DEPITOUT Nathan
- DEVAUD Théophile
- DURAND Stina
- GUYOT Corine
- LUCAS-FREDEAU Jocelyne
- PUBERT Noémie
- TRANQUARD Natacha
- ZELIE Sarah

ENVIRONNEMENT – VOIRIE – ÉCLAIRAGE PUBLIC – SIGNALÉTIQUE**Président : JARRIAULT Florent**


- BERLAT Karim
- CHATAIGNER Angélique
- DURAND Stina
- GOUZY Ludovic
- PETRAULT Clément
- ZELIE Sarah

ANIMATION – ASSOCIATIONS**Président : JARRIAULT Florent**

- BEGOUT Patrick
- BERLAT Karim
- DEPITOUT Nathan
- DEVAUD Théophile
- DURAND Stina
- GUYOT Corine
- LUCAS-FREDEAU Jocelyne
- PETRAULT Clément
- PUBERT Noémie
- TRANQUARD Natacha
- ZELIE Sarah

La secrétaire de séance

DURAND Stina



L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absente excusée : a donné son pouvoir à BÉGOUT Patrick

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/07 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Vu le code général des impôts notamment son article 1650,

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les dispositions applicables à la désignation des membres des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes de moins de 2 000 habitants, propose de désigner la liste des contribuables de la commune susceptibles d'être choisis par Monsieur le Directeur des Services fiscaux pour devenir commissaires de la CCID de la commune de Granzay-Gript. Il est rappelé que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal arrête la liste suivante qui sera transmise à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux chargé d'arrêter la composition de la commission : fiscaux chargé d'arrêter la composition de la commission :

BARRAUD JACQUES — 20/05/1953 — 40 RUE DE LA RIVIERE DES CALEAUX 79360 GRANZAY-GRIPT
BEGOUT PATRICK — 13/04/1965 — 43 RUE DE L'EGLISE 79360 GRANZAY-GRIPT
BERLAT KARIM — 13/10/1986 — 2 BIS RUE DE L'ANCIEN LAVOIR 79360 GRANZAY-GRIPT
BIBONNE MICHEL — 18/08/1954 — 8 RUE DU CHAMP DU BOIS 79360 GRANZAY-GRIPT
BONNIFAIT ODILE — 19/09/1954 — 5 CHEMIN CHENE ST LOUIS BLAISE 79360 GRANZAY-GRIPT
BROSSEAU BEATRICE — 24/06/1962 — 14 RUE DU PRIEURE 79360 GRANZAY-GRIPT
BROUARD NADEGE — 02/11/1958 — 75 RUE DU CHATEAU GAILLARD 79360 GRANZAY-GRIPT
BUREAU LUC — 10/01/1957 — 1 LA MAISON NEUVE 79360 GRANZAY-GRIPT
CATHELINEAU NOEL — 24/12/1945 — 142 CHEMIN DE LA CORDE 79360 GRANZAY-GRIPT
CHATAIGNER ANGELIQUE — 16/10/1989 — 33 RUE DU PONT DU FOUR 79360 GRANZAY-GRIPT
COUTRET SONIA — 27/02/1977 — 37 RUE DE LA PLAISANTERE 79360 GRANZAY-GRIPT
DEPITOUT NATHAN — 14/03/2003 — 64 RUE DE TERLAN 79360 GRANZAY-GRIPT

DEVAUD THEOPHILE — 15/07/1980 — 8 ALLEE DES LILAS 79360 GRANZAY-GRIPT
DINAND ALEXANDRE — 09/02/1996 — 11 RUE DU CLOS VERT 79360 GRANZAY-GRIPT
DURAND STINA — 12/09/1962 — 12 RUE DE LA MINGOLLIERE 79360 GRANZAY-GRIPT
GOUZY LUDOVIC — 28/07/1984 — 20 RUE DES TROIS PONTS 79360 GRANZAY-GRIPT
GUYOT CORINE — 06/02/1962 — 18 RUE DES RALES 79360 GRANZAY-GRIPT
LUCAS-FREDEAU JOCELYNE — 18/08/1969 — 10 ALLEE DU LOGIS 79360 GRANZAY-GRIPT
PETRAULT CLEMENT — 09/10/1989 — 6 RUE DES COLOMBIERES 79360 GRANZAY-GRIPT
PETRAULT DOMINIQUE — 02/11/1956 — 17 RUE A ET N MIGAULT 79360 GRANZAY-GRIPT
PUBERT NOEMIE — 18/11/1985 — 5 CHEMIN DE LA BLOTTIERE 79360 GRANZAY-GRIPT
TORU PIERRE — 02/01/1955 — 44 RUE DE TERLAN 79360 GRANZAY-GRIPT
TRANQUARD NATACHA — 20/11/1973 — 2 ALLEE DES COQUELICOTS 79360 GRANZAY-GRIPT
ZELIE SARAH — 08/03/1989 — 42 ROUTE DE NIORT 79360 GRANZAY-GRIPT

La secrétaire de séance
DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent



L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Granzay-Gript, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie sous la présidence de M. Florent Jarriault, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, à leur domicile, par celui-ci.

Date d'affichage et de convocation : 3 avril 2026

Étaient présents : JARRIAULT Florent, BÉGOUT Patrick, DURAND Stina, GOUZY Ludovic, LUCAS Jocelyne, BERLAT Karim, CHATAIGNER Angélique, DEPITOUT Nathan, DEVAUD Théophile, DINAND Alexandre, GUYOT Corine, PETRAULT Clément, PUBERT Noémie, TRANQUARD Natacha, ZÉLIE Sarah

Était absente excusée : a donné son pouvoir à BÉGOUT Patrick

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire de séance DURAND Stina, assistée de GONZALEZ Geneviève

D2026/04/08 : Décision modification

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, qu'afin de régulariser des opérations sur le budget, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits et/ou des crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la décision modificative** comme détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		28041512 (040) : Subv. Grpt : Bâtiments, i	10,00
			10,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot. amort. immos incorporell	10,00		
	10,00		
Total Dépenses	10,00	Total Recettes	10,00

La secrétaire de séance
DURAND Stina



Le Maire
JARRIAULT Florent